



LAC ET REFLETS

Revue semestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

Éditorial

Chers amis,

Le mois de juin arrivé à sa fin a comporté une avalanche de travail après un début d'année d'un calme relatif. Le Plan Local d'Urbanisme d'Annecy-le-Vieux a été approuvé par le conseil municipal, et attaqué immédiatement par ALAE, les Amis de la Terre, la FRAPNA, et 2 associations locales (Le Geai et Greensquare). Le projet d'installation d'un centre de Congrès sur la presqu'île d'Albigny a servi d'élément fédérateur, mais les autres aspects de ce PLU étant tout aussi critiquables, le recours au Tribunal Administratif demande son annulation pure et simple. Ailleurs, les PLU de Duingt, Talloires et Doussard en cours d'élaboration arrivent proches du terme de leur élaboration. Celui de Duingt, sans être parfait, est de loin celui qui est le moins dommageable. Quant aux deux autres il y a tellement de choses à en dire, que le présent numéro serait tout à fait insuffisant pour en contenir toutes les critiques.

Les enquêtes publiques lorsqu'elles auront lieu, nous donneront des éléments sur le sort qui leur sera réservé, et sur la position que nous adopterons.

À ceux qui seraient tentés de s'étonner (voire de s'indigner pour certains) de la multiplicité des actions contentieuses menées par les diverses associations du bassin annécien dont la nôtre fait partie, on peut répondre que le contrôle de légalité de certains actes administratifs s'est pour partie imposé peu à peu, au fil du temps, aux représentants de la société civile que nous sommes, pour pallier aux manques évidents de ceux qui, normalement, sont en poste pour l'exercer.

Constat quelque peu désabusé, s'il en fût.

Deux visions des choses s'opposent, l'une, héritière des années 50 et 60 prône un développement présenté comme « maîtrisé », plaisant euphémisme, l'autre qui consiste à constater qu'à terme cette politique ne peut conduire qu'à dégrader lentement mais sûrement la qualité du paysage avec les effets négatifs prévisibles sur le tourisme qui est, qu'on le veuille ou non, une des sources importantes de richesse du bassin annécien et sur notre cadre de vie.

Gardons le moral, tout n'est pas perdu !

Bien amicalement

Le président
Alain Moysan

SOMMAIRE

pages

LE PROJET CALAMITEUX DE CENTRE DE CONGRÈS À ALBIGNY (SUITE) 2-3

POURQUOI UN DOSSIER "MISE EN VALEUR DE LA CLUSE DU LAC D'ANNECY" 4

UNE COURONNE VERTE, POUR PRÉSERVER LES RIVES DU LAC DE L'URBANISATION . . . 5

L'AVENIR DES RAPPORTS ENTRE GENÈVE, ANNECY ET LEURS AGGLOMÉRATIONS 6 à 9

LE MOT DE PATOUÉ 10

PÉTITION

CONTRE LE CENTRE DES CONGRÈS À ALBIGNY

+ de 6000 signatures

Mobilisons-nous pour dépasser les 10.000 !

Reflet d'Or 2012

Bernard Bosson,

Pour son opposition au Centre des congrès à Albigny, et sa prise de position en faveur de la préservation des rives entre le lac et la route nationale de toute urbanisation.

Moëllon, Goudron et Plumes 2012

Bernard Accoyer & Jean-Luc Rigaut

Pour leur-s projet-s d'urbanisation des rives du lac, et de Centre des congrès d'Albigny.



Le projet calamiteux de centre de congrès à Albigny (suite...)

Malgré la mauvaise perception de ce projet par le public annécien (l'enquête diligentée par la C2A révèle que 53 % des sondés estimaient qu'ils étaient «mal informés» du projet de réalisation d'un centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny (estimé actuellement à plus de 60 millions d'euros : 12 millions d'acquisitions foncières et 48 millions d'investissement, au bas mot).

La C2A persiste, faisant fi du questionnement sur le lieu d'implantation d'un tel équipement en bordure du Lac.

Une manifestation du collectif constitué de la FRAPNA, Les Amis de la terre, Pax Christi, et Lac d'Annecy Environnement,

contestant ce projet, s'est tenue le samedi 7 juillet, à l'occasion du choix par la C2A des 4 cabinets d'architecture retenus parmi une

centaine de candidatures proposant leur projet de Centre de congrès, d'expositions et de séminaires sur la presqu'île d'Albigny en limite de l'Impérial. Ces candidats devraient remettre leur copie pour le 31 octobre, et

le choix du lauréat est prévu pour le 14 décembre 2012...

Une affaire à suivre de très très près! Bétonner, ou bien préserver les rives de notre très cher lac?

> [Pétition en ligne sur notre site.](#)

PS: *En son temps la municipalité d'Annecy a démoli et rendu au public des rives du Lac: Le Casino, la villa Schmidt, la chocolaterie...*

Ph.. Ch..



Nenny soit qui mal y pense



Pourquoi un dossier "Mise en valeur de la cluse du lac d'annecy"

Le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) va entrer dans une nouvelle phase de réflexion et des appels à projets sont actuellement formulés pour financer des initiatives intéressantes. En effet :

1 - Le SCOTT qui regroupe les Pays de Cruseilles, de la Filière, de Fier et Usses, l'Agglomération d'Annecy, les Pays de la Rive Gauche, de la Tournette et de Faverges a défini ses grandes orientations dans le cadre du PADD.

À savoir :

- l'Environnement : identifier et sauvegarder les espaces naturels majeurs, préserver la qualité de l'eau, prendre en compte les risques naturels, préserver l'accessibilités des rives du Lac.
- Le Paysage : privilégier le site.
- L' Agriculture : préserver, sauvegarder, pérenniser l'agriculture.

Comment ces intentions vont-elles s'appliquer à la cluse du lac d'Annecy ?

2 - Des travaux importants, des remarques judicieuses ont été mis en avant dans le dossier présenté à l'Unesco. Vont-ils rester lettres mortes ?

3 - Le CDDRA a lancé une réflexion sur :

- les espaces productifs,
- les espaces de ressourcement,
- les espaces protégés.

Une telle classification ne pourrait-elle pas s'appliquer à la cluse du lac d'Annecy ?

4 - La cluse du lac d'Annecy est un espace sensible avec un lac devenu de plus en plus urbain. Quelques constats :

4.1 - Un secteur en plein développement démographique des communes des bords du lac à l'exclusion des communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux. On trouvera en annexe l'évolution démographique des communes des bords du lac à l'exclusion des communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux.

On constatera que la population des 14 communes de la cluse du lac est passée de 7862 habitants en 1962 à 22.202 habitants en 2006, soit 300 % d'augmentation en 48 ans. Si la même cadence se poursuit (peut-on affirmer que l'urbanisation ne va pas continuer) à ce rythme dans 24 ans à l'horizon 2030, on peut escompter 33.000 habitants. Quelles sont les communes du bord du lac qui ne comptent pas sur un développement de 1.000 habitants en plus dans les 25 ans?

La question : Les Infrastructures ne sont-elles pas à être pensées dans cette perspectives: dessertes routières, eaux pluviales, agriculture (zones agricoles protégées)... ?

4-2 - Ceci étant, chaque commune réalise son PLU et prévoit des zones à urbaniser (zones U, AU1, et AU2).

Une addition de ces différentes zones permettrait au niveau de la cluse du lac d'Annecy, d'avoir un éclairage sur le futur.

4.3 - Un plan de développement de la cluse du lac permettrait:

- d'harmoniser les directives d'aménagement (espaces à protéger, espaces agricoles, coupures d'urbanisation...)
- de développer une politique industrielle: mais, peut-on laisser se développer des zones industrielles communales, alors qu'il faudrait les localiser: Bout du lac, Faverges, Annecy-Seynod ?
- D'adapter un schéma commercial, centré sur Épagny et Seynod. Ne pourrait-on pas avoir des pôles secondaires, à Saint-Jorioz, Menthon-Saint-Bernard, Doussard, Faverges, ceci étant données les difficultés de circulation sur la RN 1508, et la lenteur de mise en route des transports en site propre ?

4.4. - Le lac, espace de loisirs, de ressourcement.

Les habitants apprécient toutes les possibilités d'accès au lac.

Évolution de la population des rives du lac d'Annecy

	1879	1962	2006	2010
SEVRIER	691	1384	4099	4065
SAINT-JORIOZ	1254	1831	5842	5897
DUINGT	381	237	898	915
TOTAL	2306	3452	10839	10877

ENTREVERNES	393	153	201	204
LA CHAPELLE ST-MAURICE	228	121	119	119
LESCHAUX	382	161	275	277
SAINT-EUSTACHE	501	234	479	489
TOTAL	1504	669	1074	1089

DOUSSARD	1126	1170	3344	3417
LATHUILLE	560	354	922	947
TOTAL	1686	1524	4266	4364

TALLOIRES	1125	623	1584	1646
MENTHON SAINT-BERNARD	737	575	1891	1914
VEYRIER DU LAC	741	943	2211	2219
BLUFFY	246	76	341	348
TOTAL	2849	2217	6027	6127

TOTAL GENERAL	8345	7862	22206	24457
---------------	------	------	-------	-------

Sources: "Annuaire géographique haut-savoyard du siècle passé", et chiffres recueillis dans différentes brochures.

Comment développer l'accessibilité des rives du lac... sans oublier les pistes cyclables, et les sentiers piétons ?

Quelles politiques de développement touristiques: accueil, hébergement, animation ? (Il est question d'hôtels de 100 chambres à Sevrier;)

5 - Parmi les espaces, il faut citer l'agriculture avec la valorisation des produits, notamment par les circuits courts, le maintien du paysage, sans oublier la forêt publique, mais aussi la forêt privée, bien trop souvent sous-exploitée.

6 - Au printemps 2012, le Conseil Local de Développement du bassin annécien (CLD), organe consultatif du CDDRA a émis, dans la charte de développement durable la préconisation suivante: « Élaborer un schéma d'aménagement et de développement de la cluse du lac, qui est un espace particulièrement sensible (forte croissance démographique, urbanisation, difficultés de déplacement...), en intégrant des problèmes d'urbanisme, d'économie, de mobilité, d'agriculture... Les enjeux sont forts, et obligent à une coopération et

à une concertation permanente ».

Il s'agira de voir comment les grandes orientations du SCOTT peuvent s'appliquer dans la cluse du lac.

En conclusion, un lac urbain entouré de montagnes, tributaire de l'aménagement et de la mise en valeur des rives.

Notre souhait serait qu'une étude d'aménagement spécifique, soit réalisée dans cet espace sensible, qu'est la cluse du lac d'Annecy.

Fait à Sevrier, le 12 février 2012.

R. Berthet

PS.

Voir à ce sujet, le document "Le Miroir Bleu du Lac: quelques réflexions sur les rapports entre l'Homme et l'Environnement sur les bords du lac d'Annecy" de Jean-Claude Vernex, édité par ALAE en 1992.

Une couronne verte, pour préserver les rives du lac de l'urbanisation

Lors des élections législatives de juin, François Astorg candidat d'EELV (Europe Écologie-Les Verts) sur la 2^e circonscription de Haute-Savoie, a fait la proposition de création d'une *Couronne verte* pour la protection des lacs périurbains (Annecy, le Léman et le Bourget). En voici un extrait. "Ce pourrait être une charte de comportement dans laquelle les signataires s'engageraient par exemple à respecter "l'esprit de la Loi Littoral" comme on le dit communément, et une première étape vers son évolution, car plus de trente cinq ans après sa publication, elle ne répond plus aux enjeux, et ne joue plus le rôle que nous sommes en droit d'attendre pour le bien commun.

La route sera très longue, et la *Couronne verte* ne pourra prendre corps que si elle est portée par les associations, des élus, les citoyens, et des "leaders" d'opinion. Trois axes de travail sur lesquels un collectif de signataires, pourraient mener une réflexion :

- la limitation de l'urbanisation des versants du lac,
- la restauration des espaces naturels,
- et l'accès public des berges.

La poursuite de la réalisation de ces trois axes permettrait d'aboutir, à terme, à l'instauration de la *Couronne verte* sur tout le pourtour du lac."

Une initiative qui rejoint le projet de "mise en valeur de la cluse du lac d'Annecy", à suivre avec attention.

S.L.

Sources :

- <http://francoisastorg.eelv-legislatives.fr/la-couronne-verte/>
- Article joint de l'Essor du 8 mars 2012.



Action médiatique du 6 juin, avenue d'Albigny - Annecy.

L'avenir des rapports entre Genève, Annecy et leurs agglomérations

GENÈVE

L'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise (AFVG) regroupe 196 communes urbaines, périurbaines et rurales (45 genevoises, 40 vaudoises et 111 françaises). Leur avenir est régi par divers accords franco-suisse, ou chartes, notamment par la signature en 1996 de la charte d'aménagement de l'agglomération transfrontière, en 2003 de la charte de développement des transports publics régionaux, puis en décembre 2007, de la charte d'engagement du projet d'agglomération qui planifiaient pour la région (suisse et française) l'accueil de 200.000 habitants à horizon 2030, dont 100.000 devaient être logés à Genève, 76.000 en France, et 24.000 dans le canton de Vaud. Genève créerait 100.000 emplois supplémentaires dont 30.000 en France, 60.000 à Genève et 10.000 dans le canton de Vaud. Enfin, la charte de l'habitat transfrontalier de décembre 2007 a été conçue pour renforcer l'offre de logement locatif, avec la construction de 50.000 nouveaux logements en 10 ans en Suisse et en France. Cette agglomération totalise actuellement 730.000 habitants.

En Haute-Savoie, les accords bilatéraux entre l'Union Européenne et la Suisse, signés en 1999, confirmés en 2002 et en 2009, relèvent d'un bricolage juridique favorisant l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers, accord sur lequel l'Europe semble souhaiter plus de cohérence. «Le solde migratoire dans le département – précisait la DTA - augmente sans cesse et conduira à l'accroissement du nombre de ressortissants suisses qui vont résider en France, et de la pression sur le logement», «Pression d'autant plus forte que dans la partie suisse de l'agglomération, les espaces à urbaniser sont volontairement limités pour préserver l'agriculture et les espaces naturels».

La Suisse dispose en effet d'une législation comportant de nombreuses restrictions très protectrices des espaces ruraux. Le pays vaudois du 8 septembre 1984, annonçant une Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC), précisait que son dispositif était complété par les exigences de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT) du 1^{er} janvier 1980, laquelle se

superpose aux lois cantonales. «L'agriculture doit être protégée par l'affectation à celle-ci de bonnes terres cultivables.» La LAT exige des zones agricoles dans toutes les communes... intouchables pendant 25 ans. Cette nouvelle loi vaudoise s'imposant à toutes les communes a permis de porter de 16.000 à 70.800 hectares les zones agricoles viticoles ou pastorales réservées, soit a peu près la moitié des terres agricoles protégées pour 25 ans pour un canton qui possède plus de 300.000 hectares, dont la moitié à usage agricole.

LE CANTON DE GENÈVE

La population du noyau central suisse de cette conurbation est en forte croissance depuis 1996.

De 1996 à 2010, la population est passée de 400.000 à 463.000 habitants, soit + 15,8 %, saturant les possibilités urbaines du canton. Bien que Genève ait clairement exprimé son besoin d'espace avec le projet l'agglomération FVG, Le Dauphiné du 10 mars 2011 s'interrogeait sur une double entorse aux engagements du canton de Genève: l'expansion de l'activité et la création d'emplois - plus forte que prévu en 2010 - se localisent exclusivement en Suisse, alors que l'accueil des nouveaux habitants se fait principalement en France (+ 38.000), Genève n'accueillant que 19.000 nouveaux venus, et ne remplissant pas son quota de construction de logements, ni son engagement de créer des emplois hors Suisse.

Il convient de rappeler ici les données du marché du travail: Genève comptait en 2006, 297.000 postes de travail pour 450.000 habitants, dont 171.000 étrangers (16.000 anglophones.). Ce rapport doit être corrigé par la réalité des frontaliers qui occupent en fait un emploi sur cinq. Près de 150 multinationales ont leur siège à Genève, et près 900 filiales de groupes internationaux y sont actives. En 2010, les banques étaient le principal secteur d'activité avec 40.000 salariés dans 150 établissements - principalement dans la finance internationale. Arrivée en 2010, du hedge Fund Londonien Brevan Howard. Les autres secteurs sont la biotechnologie, l'horlogerie (avec Rolex et ses 3.400 employés, Patek, Philipp) les technologies d'information, les Aromes...

Les plus gros employeurs sont: l'ONU (4.300), CERN (3.300), Procter Gamble (2.300), OMS (1.740). Et, de nouvelles sociétés viennent sans cesse s'implanter.

Les motifs d'engouement des groupes internationaux pour Genève sont bien détaillés par Le Dauphiné (fiscalité très douce à la discrétion du canton - main-d'œuvre qualifiée, infrastructures, stabilité du modèle suisse, environnement). En revanche, Le Dauphiné n'explique pas l'échec à respecter l'engagement de construire, alors qu'à notre avis le verrouillage des terrains par des lois d'urbanisme efficaces, déjà clairement signalées par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) en 2009, explique que Genève argue maintenant n'avoir aucun pouvoir décisionnel en matière de construction mais peut seulement proposer au grand conseil de Genève!

Le Dauphiné du 29 octobre 2011 ajoutait que « Certains s'interrogent sur un développement genevois très axé sur l'accueil des sociétés multinationales, moins imposées que les entreprises locales ». Il y a consensus des élus français sur l'intérêt du dynamisme genevois, et la nécessité de mieux partager les retombées et gérer les conséquences négatives, au travers de l'Association Régionale de Coopération (ARC), regroupant les élus de 116 communes françaises bordant Genève. «Genève est la locomotive économique de notre région transfrontalière» dit le maire d'Annemasse. Cependant les maires veulent, ni admettre l'écart de salaire entre salariés de multinationales payés en Francs Suisse et les autres payés en euros, ni que Genève n'assume pas ses obligations en matière de logement «faisant de la France un dortoir», ni accepter que le développement de l'emploi se fasse d'un seul côté de la frontière. Mais les élus français ne s'entendent, ni sur les priorités, ni sur les outils fiscaux à faire valoir: La négociation sera d'autant plus difficile que les partenaires français se comptent par centaines (le périmètre français de l'AFVG compte en 2012, 24 communes de l'Ain et 111 communes de Haute-Savoie, alors que le canton Genève n'a qu'une équipe dirigeante et un interlocuteur stable, pour négocier (Muller).

En Suisse, les élus poléminent aussi sur cette croissance record, purement importée. Blaise Matthey de la fédération des entreprises romandes a beau défendre la fiscalité basse, il doit quand même attendre pour se prononcer une étude d'impact de ces multinationales sur l'économie du canton. Et, Arnaud Moreillon élu socialiste de Genève déplore «La croissance est là, mais le canton ne boucle pas son budget». En effet depuis 2008, les nécessaires dépenses pour les infrastructures et les allègements d'impôts font que le canton n'équilibre plus ses comptes. Moreillon dénonce aussi les effets pervers sur agglomération genevoise de l'arrivée de multinationales «avec des centaines de cadres plus payés que les suisses, et qui poussent à la hausse le cours du logement, délogent les classes moyennes de Suisse, et les chassent vers la France voisine». Autre effets pervers, cette croissance importée tue l'emploi local, et des métiers, des industries disparaissent.

Moreillon a lancé une procédure « initiative » (campagne de recueil de 10.000 signatures) visant à la révision de l'article 10 constitutionnel de Genève, qui donne au Grand Conseil (gouvernement du canton) la possibilité d'octroyer aux multinationales des allègements fiscaux... sans transparence. Là aussi, le résultat n'est pas des plus assuré.

Ainsi, contrairement aux accords de l'AFVG, s'est organisé depuis la Suisse, sans que le canton de Genève puisse (ou veuille ?) le maîtriser, l'envoi supplémentaire aux prévisions d'une main-d'œuvre genevoise habitant en Haute-Savoie et dans l'Ain, au lieu d'être logée comme convenu en Suisse. En quoi l'agglomération d'Annecy est-elle concernée ?

ANNECY

Le document de référence pour guider l'avenir du bassin d'Annecy est le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Contrairement à Genève, où la distinction du centre et de sa périphérie ont été parfaitement établis par des documents de travail distincts et par un compartimentage (forcé) des droits suisse ou français s'y appliquant, les choses sont beaucoup moins nettes pour Annecy. Pour le centre, on parle simultanément d'Annecy, de C2A, de Grand Annecy. Pour la périphérie, le flou est entretenu par l'extension du bassin du lac à deux autres bassins, ceux de la Filière et celui des Usse, alors que la spécificité légale du bassin lacustre-ou s'appliquent les lois montagne et littoral - aurait du être isolée au lieu de créer l'illusion que la volonté de protection s'étend également sur tout le territoire du SCOT.

De plus - quoique apparemment absente dans les réflexions préparatoires du SCOT - l'incidence de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise sur le bassin d'Annecy (limité à Annecy centre et son lac) a été prise en compte, mais de façon trop passive, voire opportuniste. On parle au chapitre «positionnement» d'«un périmètre (du Scot) aux portes du bassin lémanique avec lequel les échanges sont nombreux». À quoi faut-il attribuer, sinon au projet franco genevois, l'origine de l'annonce «Selon l'Insee, le département de la Haute-Savoie est celui de la région Rhône-Alpes où l'accroissement de la population à 2030, est la plus importante. Une augmentation de 40 % de la population... tant dans l'agglomération [d'Annecy] que sur l'ensemble du bassin»? À quoi imputer le fort accroissement de travailleurs frontaliers vivant dans le C2A, dont l'effectif passe de 617 en 1996, à 3003 en 2005? Idem pour la conclusion du diagnostic SCOT «Le développement démographique et économique du bassin annécien est une tendance lourde... d'autant plus que la croissance démographique est inéluctable.»

À quoi attribuer l'attentisme économique et l'absence dans les documents SCOT de prévisions précises en matière d'emplois? Dans le diagnostic du Scot présenté aux populations en septembre 2009, portant sur la «compétitivité du bassin annécien: synthèse du diagnostic», on parlait d'une

Population résidente du canton de Genève - 1996 / 2010

	Suisses			Étrangers			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
31 déc. 1996	111.482	137.243	248.725	79.272	72.402	151.674	190.754	209.645	400.399
31 déc. 2010	129.286	150.456	279.832	94.601	89.486	184.087	223.887	240.032	463.919

Source : Office cantonal de la statistique - OCSTAT

«gouvernance économique en réflexion». Sur la volonté de créer des emplois dans le secteur nouveau des hautes technologies, on lit : «l'absence d'organisation susceptible de favoriser la recherche de partenaires industriels ne permet pas de tirer pleinement parti de l'ensemble, du potentiel industriel du sillon alpin pour attirer des entreprises extérieures, ni d'instaurer la complémentarité entre les sites au lieu de la concurrence actuellement observée. À quoi imputer l'absence de réponse à la fragilisation du secteur

«métallurgie et travail des métaux», qui est l'un des secteurs d'emplois important du bassin d'Annecy ? Sur l'emploi, on lit qu'entre 1975 et 2.000, l'industrie a perdu 20 % de ses emplois en Rhône-Alpes, mais seulement 5 % dans le bassin annécien, alors qu'ils se sont littéralement effondrés dans le genevois franco-suisse. Comment expliquer la mise en chantier de la liaison autoroutière LIANE, La Caille/Genève?

Haute-Savoie : un dynamisme démographique tiré par la proximité de Genève

	Population			Taux de variation annuel moyen (en%) 1990-1999	Taux de variation annuel moyen 1999-2006 (en%)		
	1990	1999	2006		Total	dû au solde naturel	dû au solde migratoire apparent
France métropolitaine	56 615 200	58 520 700	61 399 500	0,4	0,7	0,4	0,3
Rhône-Alpes	5 350 700	5 645 800	6 021 300	0,6	0,9	0,5	0,4
Haute-Savoie	568 300	632 000	696 300	1,2	1,4	0,6	0,8
Pôles urbains	370 100	399 900	428 700	0,9	1,0	0,7	0,4
Périurbain	158 300	188 600	220 500	2,0	2,3	0,6	1,6
Total espace à dominante urbaine	528 300	588 500	649 300	1,2	1,4	0,6	0,8
Total espace à dominante rurale	39 900	43 400	47 000	0,9	1,1	0,6	0,5
Les communautés d'agglomération							
Annécienne	119 400	128 100	134 800	0,8	0,7	0,6	0,1
Annemasse - Les Voirons - Agglomération	65 700	68 300	74 000	0,4	1,2	0,7	0,5
Les 10 principales communes ¹							
Annecy	49 600	50 300	51 000	0,2	0,2	0,4	-0,2
Thonon-les-Bains	28 400	29 000	31 200	0,2	1,1	0,3	0,7
Annemasse	27 700	27 200	28 600	-0,2	0,7	1,1	-0,4
Annecy-le-Vieux	17 500	18 900	19 800	0,8	0,7	0,4	0,3
Cluses	16 400	17 700	17 800	0,9	0,1	1,0	-0,9
Seynod	14 800	16 400	17 400	1,2	0,9	0,9	0,0
Cran-Gevrier	15 600	16 400	16 800	0,6	0,3	0,9	-0,6
Sallanches	12 800	14 400	15 500	1,3	1,0	0,7	0,3
Rumilly	10 000	11 200	12 800	1,3	1,9	0,8	1,1
Gaillard	9 600	9 900	11 500	0,4	2,1	0,6	1,5

¹ Population municipale

Sources : INSEE - Recensements 1990,1999 et 2006

Pour Annecy centre, nous avons choisi de retenir la C2A comme noyau central, bien que cela soit insatisfaisant. Il s'agit de la communauté de l'agglomération d'Annecy regroupant 13 communes peuplées de 148.865 habitants en 2010.

La population de la C2A progresse 0,8 % par an entre 1090/99, et 0,7 % par an ensuite, dans le même temps l'accroissement annuel départemental passait de +1,2 %, à +1,4 %). Le tassement de l'accroissement traduit-il une saturation des espaces de la C2A, ou l'orientation des nouvelles populations du département vers l'espace lémanique, ou vers la périphérie d'Annecy hors C2A ? À quand la création administrative d'un canton d'Annecy correspondant au contour du vrai centre urbain actuel, disposant de vrais pouvoirs décentralisés et où, comme à Genève on puisse faire des statistiques claires (entre autres) ?

Quoiqu'il en soit, en 2011 la pression immobilière semble bien se réinstaller sur la C2A et sur les communes de la deuxième couronne d'Annecy, ainsi que dans le bassin du lac, avec l'arrivée du trop plein de population déversé par Genève. Improviser l'urbanisation nécessaire à l'accueil de ces populations, travaillant à Genève (de nationalité suisse ou française ou autre), mais vivant en France faute de pouvoir se loger en suisse, est désormais un défi aussi pour la région d'Annecy, et pour la préservation des atouts du bassin lacustre.

L'urbanisme français est moins protecteur de l'agriculture et des espaces verts que les lois suisses. Les élus et le secteur bâtiment n'ont pas la mentalité des entrepreneurs de Genève, et cherchent à faire disparaître tout obstacle à leur fièvre constructrice. L'École de Versailles du paysage français, dans ses travaux préparatoires à l'inscription de bassin du Lac d'Annecy au patrimoine de l'Unesco, a bien fait ressortir que l'urbanisme français est voué - sauf protections spéciales comme les Lois Montagne et Lirrolales - à l'urbanisation «en continu», même là où il faudrait faire en discontinu, avec des coupures vertes et organiser des espaces urbains dans les espaces ruraux comme savent le faire nos voisins suisses, et les anglos-saxons adeptes des villes-jardin.

La prospérité d'Annecy s'est fondée en partie sur des «exilés célèbres» de Genève: les comtes de Genève, puis le prince évêque de Genève accompagné des ordres religieux genevois venus se réfugier à Annecy dont l'importante emprise immobilière a été grignotée par l'urbanisation (couvents des Capucins, de la Feuillette, des Sœurs Blanches, des Dominicaines, des Clarisses, de la Visitation; les établissements d'enseignement des Cordeliers, des Oblats de Saint François, des Frères des Écoles ; l'orphelinat du Sacré Cœur...). Longtemps la ville a été mal reliée à Genève dont elle a été isolée par une zone franche, puis par le centralisme français qui a polarisé l'organisation vers Paris. De 1950 à 1990, la décentralisation industrielle a apporté une vraie

richesse, celle des usines transférées de Paris et sa région vers la Haute-Savoie. Actuellement le «modèle» annécien est ballotté par les crises du début du siècle. Pour l'avenir, le SCOT a probablement sous-estimé la puissance d'attraction de Genève, mais il a forgé aussi des instruments utiles pour répondre aux évolutions. Il a énoncé entre autres que «Toute augmentation de la capacité routière ou infrastructure nouvelle pour la desserte d'un massif, devra s'accompagner obligatoirement d'un projet pour le secteur concerné visant à maîtriser les effets d'une desserte améliorée sur la pression foncière, l'urbanisation et la protection des espaces agricoles, du patrimoine naturel et des paysages.». Dans la perspective de l'impact de l'agglomération franco-valdo-genevoise sur le bassin d'Annecy et son lac, cela paraît particulièrement concerner la liaison A41 nord auto routière La Caille–Genève. Mais, il est impossible aujourd'hui d'obtenir a posteriori la maîtrise de quoi que ce soit sur une décision prise pendant l'élaboration du Scot... Cela concerne aussi l'échangeur sud d'Annecy et le tunnel sous le Semnoz. Dans le contexte d'une pression croissante de l'agglomération genevoise, ces projets seront des vecteurs d'urbanisation supplémentaire du bassin versant du lac d'Annecy, dans lequel on a déjà quelque mal à maîtriser aujourd'hui la pression foncière, la protection des espaces agricoles, et les paysages. Le projet Unesco a mis en lumière ces faiblesses. Quel projet de secteur proposent les partisans de ce tunnel ?

La viabilisation par ces projets de terrains à bâtir dans le bassin versant du lac pouvant s'assimiler à un usage privé d'argent public pour accueillir une nouvelle clientèle genevoise transportée par autoroute, cela pourrait être des plus difficiles à faire passer.

Dans ces conditions, vu l'urgence, l'alternative la moins onéreuse serait de rouvrir la ligne de chemin de fer Annecy-Ugine, dont le site propre, actuellement attribué au loisir cycliste, peut facilement être rétabli. Le tunnel est déjà percé et un mode de transport adapté sera ainsi proposé, rejoignant le souhait régional de rééquilibrer les transports routiers par le réseau ferré.

Pierre Dufournet
membre du CA de l'ALAE

Sources :

- Schéma de cohérence territoriale (Scot) et de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) - Directive territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord, consultation des personnes publiques associées, novembre 2009 (doc. 1),
- SCOT du bassin annécien. Les enjeux portés au débat par l'État, octobre 2006,
- SCOT, diagnostic et enjeux du territoire, avril-mai 2009,
- extraits de la presse : *Dauphiné, Faucigny, Tribune de Genève, Le Pays Vaudois, Le Monde* (2011 - 2012).

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

La féta passoyè, baguè le sên.

La fête passée, passé le saint.

Lô grou mdieu son kmè la beursa
dé-z-avoka, tojho prè a mtâ dedien.

Les gros mangeurs sont comme la bourse
des avocats, toujours prêts à mettre dedans.

Tandi k'on prèdze, on père sa goulà.

Pendant qu'on parle, on perd sa bouchée.

E fou p'to man u ku apré k'on a
pétâ.

Il ne faut pas mettre la main au cul, après
qu'on a pétié.

Tô s'ké blian n'è pâ lafé.

Tout ce qui est blanc n'est pas lait.

I fo tri lou dyon a sho ion.

Il faut tirer les joncs un à un.

Site Internet
annecy-environnement.fr

Courriel
alae@annecy-environnement.fr



LAC ET REFLETS N° 108

Une publication de ALAE
**ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT**

Association déclarée d'utilité publique

Adresse :

ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Siège : Mairie de Sevrier

ISSN > 1292-3672

Mise en page > *aster - Annecy

Impression > Allo Copy

Tirage > 100 exemplaires

Diffusion internet pdf > Libre

Rejoignez ALAE ! Envoyer ce coupon à : **ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER**

Pour recevoir Lac et Reflets par la poste, envoyez-nous un timbre de 1€, avec votre adresse.

Adhésion ALAE + Abonnement à LAC ET REFLETS

Paiement par chèque joint, à l'ordre de : ALAE.

Nous vous remercions de votre indispensable soutien !

☐ Individuelle 25€ / ☐ Couple 30€ / ☐ Soutien à partir de 30€ / ☐ Personne morale 40€

Nom Prénom

Adresse Code postal Ville

Courriel Téléphone (facultatif)

Date Signature

